

## SORTIE DES ELEVES – ECOLE PRIMAIRE

Madame, Monsieur,

Il me paraît important en ce début d'année de préciser dans quelles conditions doit se dérouler la sortie des élèves, afin que celle-ci se fasse dans le calme et la sérénité. Nous vous demandons de lire attentivement cette circulaire et de remplir le plus clairement possible la seconde feuille. Nous sommes, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement nécessaire.

### **SORTIE AUTORISEE**

- **Les enfants autorisés à sortir seuls de l'école** se verront remettre en début d'année, **une carte** qui leur permettra de quitter l'établissement le midi ou le soir (*un formulaire vous sera distribué le jour de la pré-rentrée que vous devrez remplir afin d'établir une carte de sortie*). Tout élève ne présentant pas sa carte au portail, ne sera pas autorisé à sortir seul et un adulte devra venir le chercher dans l'école. Nous n'autoriserons pas les élèves à utiliser leur carnet de liaison pour sortir. Trop d'abus font que l'élève qui ne présentera pas sa carte, sera bloqué au portail.
- Si vous ne souhaitez pas venir chercher votre enfant sur la cour, celui-ci a la possibilité de vous attendre à l'extérieur de l'école et à l'endroit de votre choix, mais l'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident.
- Les élèves ayant une autorisation de sortie (carte) doivent quitter l'établissement et ne peuvent rester seuls dans l'enceinte de l'école, le parking compris.
- Les sorties sont fixées à 12h00 le midi et à 16h30 le soir (le portail principal sur le front de rue s'ouvre aux mêmes horaires). Le portail coulissant du parking s'ouvre à 11h50 et à 16h00.

### **SORTIE EXCEPTIONNELLE**

**Toute sortie exceptionnelle doit impérativement faire l'objet d'un écrit de la part des parents.** Cette mesure s'applique notamment de manière impérative pour tout demi-pensionnaire qui, exceptionnellement, ne prendrait pas son repas dans l'école. Les enfants qui attendent leurs parents ou une conduite doivent **obligatoirement** rester sur la cour de récréation où ils sont surveillés.

### **GARDERIE**

**Garderie du matin** : Les enfants sont accueillis à partir de 7h45. Le portail coulissant du parking s'ouvre à 7h30.

**Etude - Garderie du soir** : 16 H 30 / 18 H 30, avec participation financière (voir tarifs sur le site de l'Institution). Il vous sera possible d'inscrire votre enfant à la garderie régulièrement (forfait) ou d'utiliser celle-ci ponctuellement. Elle débutera dès le lundi 1 septembre 2025.

#### **Merci de respecter les horaires :**

1<sup>ère</sup> sortie : 16 H 30 / 16 H 40

2<sup>ème</sup> sortie : 17 H 10 / 17 H 15 (une heure de garderie facturée) (*dans ce cas un formulaire sera à compléter le jour de la pré-rentrée, votre enfant sera conduit au portail principal sur front de rue*).

3<sup>ème</sup> sortie : 17 H 30 / 17 H 40 (une heure de garderie facturée)

4<sup>ème</sup> sortie : 18 H 00 / 18 H 30 (deux heures de garderie facturée)

Merci de récupérer vos enfants avant la fermeture de l'école à 18h30.

Ces mesures ont pour but de faciliter la sortie de vos enfants et de veiller à leur sécurité.

#### **PRECISIONS :**

- Il vous sera possible de changer votre option/forfait (régulier/occasionnel) chaque trimestre.
- Pour tout élève non repris à 18h30, des frais supplémentaires de surveillance seront facturés.
- La garderie fonctionne tous les soirs de l'année scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

P. BOUTS, Chef d'établissement